

MOTION PRECARITE

Contrats précaires dans l'Education Nationale (EVS / EVS / AE / CUI...)

Depuis 1982, les gouvernements de gauche comme de droite n'ont cessé de généraliser la précarité sous prétexte de lutte contre le chômage.

C'est ainsi que, dans la Fonction Publique et plus particulièrement dans l'Education Nationale, on a vu défiler les Travaux d'Utilité Collective (Fabius), les Contrats Emploi Solidarité (Rocard), les Emplois jeunes (Jospin).

Depuis 2003, ces emplois précaires ont en plus la mission de suppléer le déficit d'encadrement dans les établissements scolaires. C'est ainsi que pour remplacer les Maîtres d'Internat - Surveillants d'Externat, il a été créé les Assistants d'Education (Ferry), puis les Assistants Pédagogiques (de Robien), et enfin le bouquet final des Contrats d'Avenir, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, Contrats Uniques d'Insertion, utilisés, entre autres, pour assurer des missions d'importance dans les établissements du 1^{er} degré à savoir les Auxiliaires de Vie Scolaire et les Emplois de Vie Scolaire.

Force est de constater que ces emplois précaires se substituent de plus en plus à des missions de service public pérennes.

Par ailleurs l'Education Nationale ne respecte pas les termes de ces contrats puisque la formation prévue est inexistante, et qu'à l'issue de ces contrats, il n'y a pas de qualification reconnue pour les salariés concernés.

Face à cette dégradation, la CGT exige l'arrêt des recrutements de personnels précaires pour des missions pérennes de service public.

Elle réclame la création de postes statutaires partout où des besoins de service public sont identifiés.

Elle revendique la titularisation de tous les personnels précaires employés dans l'Education Nationale.

Pour les personnels précaires actuellement en poste, elle exige une réelle formation qualifiante avec possibilité de préparer à des concours de recrutement de la Fonction Publique, ainsi que la prise en compte de l'ancienneté dans le calcul des salaires.

Elle demande le rétablissement du statut des MI -SE.